



Procès gagné et Cour d Appel

Par **Denain colombe**, le **26/04/2017** à **08:04**

Bonjour à tous.

J ai été licenciée comme voleuse dans une petite charcuterie ou forcément étant vendeuse j avais accès accès a la caisse de la boutique. Mais mon ex employeur avait un logement contigüe a la boutique ou il y avait une caisse centrale qui me servait a faire de la monnaie ou déposer trop d espece dans la caisse boutique. J avais l obligation de faire les taches ménagères dans ce logement menage plus repassage etc...entre chaque client.D ailleurs les anciennes vendeuses q jai retrouvé ont subis la meme chose. On avait entierement acces a ce logement. J ai été harcelée moralement et physiquement par mn ex employeur. Je lui ai dis que j allais déposer plainte. Il a alors installé une camera de surveillance dans l escalier au dessus de la caisse centrale ou on me voit bien evidemment retirer des especes car j en manquais dans la boutique. Je n ai jamais nié avoir touché a cette caisse puisque je ne faisais q mon travail. Il s est alors empressé d aller donné cette vidéo a la gendarmerie. J ai été accusée de lui avoir volé 30000 eur sur 3 ans. Je me suis effondree et depuis je suis sous anti depresseur depuis 2012. J ai ete placee en garde a vue et insultee par un des gendarmes qui a cru que j allais avouer une chose q je n avais pas commise. J ai ete enfermee dans une cellule repugnante. Je ne m en remettrais jamais. Ma vie privee a ete epluchee au moindre detail, mes comptes verifiés sur toutes les coutures. Rien n a été trouvé à mon encontre. Je n ai rien lâché malgré mes envies d en finir avec la vie. Mais je n allais pas lui faire ce cadeau. Il m a salit dans tous les villages alentours. J ai été salit et rabaissée plus bas que terre, montrée du doigt...malgre tous les certificats medicaux q j ai pu fournir, toutes les preuves temoignages etc.. le prejudice moral n a pas ete retenu. Mais il a ete condamné a me versé tous les rappels de salaire qu il ne m avait pas réglé. J ai ete licenciée sans cause réelle ni sérieuse cela a ete retenu. Il ne me declarait pas tout sur ma fiche de paye.j ai ete contente d apprendre le 28 mars que j avais gagné ce procès 10000 eur car je ne travaillais que les week ends et jours feries. Jai ete choquee q le prejudice moral n est pas ete retenu car je suis anéantie. Le harcèlement moral est une chose terrible. Il faut vraiment le vivre pour comprendre a quel point ca vous detruit psychologiquement. Bien entendu je viens de recevoir une lettre de la cour d appel d amiens m informant qu il fait appel. J ai l impression de toucher le fond et de me dire q ca ne s arretera jamais. J aimerais savoir dans combien de temps serais je convoquee? Comment cela se passe t il? Je suis tres angoissee. Mon avocate ne m a tjr pas donné signe de vie.

Merci infiniment

Par **P.M.**, le **26/04/2017** à **08:22**

Bonjour,

Le délai pour que l'audience de la Cour d'Appel ait lieu est variable mais la date devrait vous être communiquée rapidement...

L'affaire sera donc rejugée et je vous conseillerais de reprendre contact avec votre avocate qui devrait vous expliquer tout cela...

J'ajoute que même si l'exécution provisoire n'est pas mentionnée au Jugement pour sa totalité, elle est de droit dans la limite de 9 mois de salaires, il faudrait toutefois avoir la prudence de placer cette somme sur un livret d'épargne au cas où la décision serait infirmée.....